

ÉQUIPE
ENSEIGNANTE DE
L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE
PIERRE SEMARD



Saint-Denis, le 20.10.2017

**La disparition de poste d'une aide vie scolaire (AVS) est
une discrimination violente envers les enfants en
situation de handicap.**

A l'école élémentaire Pierre Sépard, l'équipe enseignante et les parents d'élèves se mobilisent.

Un élève en situation de handicap va être scolarisé sans bénéficier de la totalité des heures d'Aide de Vie Scolaire (AVS) auquel il a droit. Pour l'équipe enseignante et les parents d'élèves, c'est une situation intenable et scandaleuse.

Il est hors de question qu'un-e élève ayant besoin d'une personne près de lui pour son bien-être et sa sécurité dans la classe et dans l'école se retrouve accueilli-e sans dispositif adapté. Cet enfant risque de se retrouver dans des situations de souffrance au cours desquelles l'enseignant ou l'enseignante de la classe sera en difficulté.

Il est également hors de question qu'un ou une élève ne soit pas accueilli-e à l'école et contraint-e de rester à la maison et privé-e de scolarisation sous prétexte de son handicap.

Ce n'est pas aux équipes que doit revenir la charge de la culpabilité de cette discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap quand les moyens de leur inclusion à l'école ne sont pas mis en place !

Pour les enseignants, il est inadmissible d'avoir à porter la souffrance de l'enfant, la souffrance des familles, la souffrance de la classe et la souffrance des collègues.

Il est hors de question d'annoncer aux familles que nous ne voulons pas de leur enfant. Si les Inspecteurs de l'Education Nationale nous imposent l'inclusion sans AVS, qu'ils viennent faire office d'AVS ou faire la classe.

Car oui, une école inclusive, c'est une école qui accueille chaque enfant avec respect, dans un cadre sécurisé et où les droits de l'enfant sont respectés. Or, **l'accueil d'un enfant nécessitant une aide spécifique sans la lui apporter est une forme de maltraitance.**

COMMUNIQUÉ

**ÉQUIPE
ENSEIGNANTE DE
L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE
PIERRE SEMARD**



COMMUNIQUÉ

L'équipe enseignante se retrouve aujourd'hui à devoir accepter un quota d'heures insuffisant pour 2 élèves nouvellement notifiés (20 heures au lieu des 33 accordées). C'est non ! Les enfants ne méritent pas de bricolages. Ces situations discriminantes sont la responsabilité des institutions négligentes et méprisantes.

Nous exigeons l'embauche immédiate d'une AVS pour compléter les heures manquant à l'école l'élémentaire Pierre Sépard.

Nous soutenons toutes les équipes et les parents d'élèves qui luttent dans leurs écoles, collèges et lycées pour la prise en compte des élèves en situation de handicap.

**L'équipe enseignante de
l'école élémentaire Pierre
Sépard**

et

**L'équipe des parents
d'élèves de l'école
élémentaire Pierre Sépard**